Caisse de Prévoyance Sociale de Polynésie
Te Fare Turuūta'a

DEMANDE D'AFFILIATION AU RÉGIME DES NON-SALARIÉS

Date de réception

1 DEMANDEUR

Nom
suivi du nom marital
Prénom(s)
DN Né(e) le J J / M M / A A A A À
☐ Ressortissant français ou d'un état membre de l'Union européenne ☐ Nationalité étrangère (1)

2 COORDONNEES

N° et nom de la voie
Immeuble
Quartier
PK , ☐ C/mont ☐ C/mer Commune
BP Code Postal Localité
Tél : Domicile Bureau Portable
Courriel

3 AVEC ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE NON SALARIÉE

Je déclare :

- résider en Polynésie française ;

☐ être arrivé sur le territoire depuis moins de 6 mois. Date d'arrivée (2) J J / M M / A A A A

☐ Je déclare exercer une (ou des) activité(s) professionnelle(s) non salariée(s) ou assimilée(s) en Polynésie française ne relevant pas des critères du salariat en qualité de PERSONNE PHYSIQUE (3)

N° Tahiti Préciser toute(s) (les) activité(s) professionnelle(s) exercée(s) dans le tableau ci-dessous.

ACTIVITÉ EXERCÉE	CODE ACTIVITÉ	DATE DE DÉBUT	COMMUNE
		J J / M M / A A	
		J J / M M / A A	
		J J / M M / A A	
		J J / M M / A A	
		J J / M M / A A	
		J J / M M / A A	
		J J / M M / A A	
		J J / M M / A A	
		J J / M M / A A	
		J J / M M / A A	

(1),(2),(3) *Veuillez vous reporter à la section n°7 "Documents justificatifs à joindre" en page 3.*

F7040 - 26/02/2026 - 1/4

CPS - Service Affiliation - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 00 - Fax : 40 54 52 11 - Email : secretariat.drec@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707

DN | | | | | | | | Nom - Prénom

3 AVEC ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE NON SALARIÉE

☐ Je déclare exercer une (ou des) activité(s) professionnelle(s) non salariée(s) en Polynésie française par le biais d'une PERSONNE MORALE (4)

Cocher toute(s) (les) activité(s) professionnelle(s) exercée(s) dans le tableau ci-dessous.

ACTIVITÉ EXERCÉE

☐ Gérant associé unique ou majoritaire d'EURL/SARL ou de SELURL/SELARL, rémunéré ou non	A042	☐ Associé exploitant de société civile à objet agricole, sylvicole, forestière, aquacole, d'élevage, de pêche lagonaire, côtière ou hauturière, de perliculture ou assimilée (SCEA, EARL ou SCEARL)	A046
☐ Associé unique ou majoritaire non gérant d'EURL/SARL ou de SELURL/SELARL exerçant une activité professionnelle rémunérée au sein de la société	A034	☐ Associé non salarié, gérant ou non, de société civile professionnelle (SCP)	A047
☐ Associé, gérant ou non, de société en nom collectif (SNC)	A011	☐ Gérant associé de société civile professionnelle (SCP)	A048
☐ Associé commandité, gérant ou non, de société en commandite simple ou en commandite par actions	A043	☐ Associé de société d'exercice libéral (SEL, SELARL, SELCA et SELAFA, SELAS)	A049
☐ Gérant associé de société civile rémunéré au titre de sa gérance	A019	☐ Membre de groupement d'intérêt économique (GIE) rémunéré	A031
☐ Gérant associé de société civile immobilière (SCI) rémunéré au titre de sa gérance	A029	☐ Personne percevant des produits d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires dont le montant annuel cumulé est supérieur à 3 600 000 F CFP	A033
☐ Gérant associé de société civile immobilière de construction vente (SCCV), rémunéré ou non au titre de sa gérance	A030	☐ Autre, précisez :	
☐ Gérant associé de société civile immobilière à objet commercial, rémunéré ou non au titre de sa gérance	A045	.....	
☐ Gérant associé de société civile agricole (agricole, sylvicole, forestière, aquacole, d'élevage, de pêche lagonaire, côtière ou hauturière, de perliculture ou assimilée)	A028	.....	
		.....	

Date de début d'activité la plus ancienne J J / M M / A A A A

4 SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE NON SALARIÉE

Je déclare :

- n'exercer aucune activité professionnelle non salariée et ne pas être affilié à un autre régime obligatoire ;
- que mon revenu moyen brut mensuel, individuel ou celui de mon couple, apprécié sur la base de l'année précédente est supérieur aux plafonds des revenus considérés pour l'admission au régime de solidarité (RSPF) (5) ;

☐ résider en Polynésie française de manière ininterrompue depuis au moins 6 mois (2)

☐ être arrivé sur le territoire depuis moins de 6 mois et y avoir le centre de mes intérêts familiaux, matériels et moraux fixé

Date d'arrivée (2) J J / M M / A A A A

5 OPTION

Souhaitez-vous que la CPS vous fasse parvenir chaque année votre déclaration de revenus ? ☐ Oui ☐ Non

(4),(2) *Veuillez vous reporter à la section n°7 "Documents justificatifs à joindre" en page 3.*

(5) *87 346 Fcfp par mois pour une personne seule, ou 97 346 Fcfp par mois pour une personne seule avec un enfant ou plus, ou pour un couple avec ou sans enfants.*

IMPORTANT : Est passible des peines applicables en matière de faux et d'usage de faux prévues par le Code pénal, tout individu qui aurait commis ou tenté de commettre un faux en écriture privée.

CPS - Service Affiliation - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 00 - Fax : 40 54 52 11 - Email : secretariat.drec@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707

DN Nom - Prénom

6 SIGNATURE

Je suis informé(e) :

- que des pièces et renseignements complémentaires pourront m'être demandés pour l'instruction de mon dossier par les services de la CPS ;
- de mon obligation de signaler à la CPS tout changement de résidence et toute modification intervenue dans ma situation professionnelle, sociale ou familiale pouvant ouvrir des droits aux prestations ou entraîner ma radiation, dans le délai d'un mois, par courrier ou par tout moyen certain de transmission, accompagné des pièces justificatives.

Je déclare l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et avoir pris connaissance des informations y figurant.

À

Le J J / M M / A A A A

Signature du **déclarant**

Informations sur la protection des données personnelles : La Caisse de prévoyance sociale (CPS) traite les données recueillies pour la gestion administrative de votre demande d'affiliation au régime des non-salariés. Vous disposez de droits d'accès, de rectification et de limitation du traitement de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition, pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la protection des données (DPO) de la CPS par courriel à dpo@cps.pf ou par courrier à la CPS. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez consulter nos mentions d'information RGPD sur le site internet de la CPS à l'adresse suivante : https://url.cps.pf/rgpd.

7 DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À JOINDRE

- ☒ Copie de la pièce d'identité en cours de validité
- ☒ Déclaration de revenus de l'année N-1, et N-2 si l'affiliation se fait entre janvier et juin de l'année N

(1) Joindre

- ☐ Copie du titre de séjour en cours de validité

(2) Joindre :

- ☐ Justificatif de la date d'arrivée sur le territoire
- ☐ Courrier motivé du centre de vos intérêts familiaux, matériels et moraux accompagné des pièces justificatives

La résidence et sa durée peuvent être justifiées par l'une des pièces suivantes :

- ☐ Quittances d'électricité ou, à défaut, quittances d'eau
- ☐ Copie d'un bail d'habitation
- ☐ Copie de la déclaration de l'impôt foncier sur les propriétés bâties mentionnant l'occupation par le propriétaire
- ☐ Pour les personnes hébergées, attestation de l'hébergeur accompagné d'un justificatif de résidence au nom de l'hébergeur
- ☐ Attestation d'emploi en Polynésie française

(3) Joindre selon votre situation :

- ☐ Situation au répertoire des entreprises (N°TAHITI)
- ☐ Extrait du registre du commerce et des sociétés à jour de moins de 3 mois
  - ☐ À défaut, déclaration de création, de modification et de cessation totale d'activité d'une entreprise pour les activités commerciales (P1, P2 et P3)
- ☐ Déclaration d'inscription, de modification ou de radiation pour les activités non commerciales - contribution des patentes (DICP)
- ☐ Attestation de la congrégation religieuse avec mention de la date de début d'activité
- ☐ Arrêté relatif à la licence de pêche professionnelle dite "apte à naviguer"
- ☐ Copie de la carte professionnelle de la chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- ☐ Copie de la carte d'agrément d'artisan traditionnel

(4) Joindre

- ☐ Extrait du registre du commerce et des sociétés à jour de moins de 3 mois
  - ☐ À défaut, déclaration de création, de modification et de cessation totale d'activité d'une entreprise pour les activités commerciales (M1, M2 et MG3)
- ☐ Copie des statuts de la société enregistrés à jour
- ☐ Copie des procès-verbaux d'Assemblées Générales tamponnés et enregistrés ou annonce légale justifiant votre qualité dans la société et/ou votre rémunération.
- ☐ Autre document : .....

IMPORTANT : Est passible des peines applicables en matière de faux et d'usage de faux prévues par le Code pénal, tout individu qui aurait commis ou tenté de commettre un faux en écriture privée.

CPS - Service Affiliation - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 00 - Fax : 40 54 52 11 - Email : secretariat.drec@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707

Article LP. 2 de la loi du pays n°2026-1 du 8 janvier 2026 relative aux conditions d'affiliation au régime des non-salariés et au contrôle de leur respect :

Le régime des non-salariés s'applique :

1° Aux personnes qui exercent une activité professionnelle non salariée en Polynésie française, qu'elle soit de nature artisanale, industrielle, commerciale, libérale, agricole ou autre, exercée à titre individuel ou par le moyen d'une personne morale, de façon principale ou accessoire, et dès lors que cette activité ne relève pas du régime des salariés ou d'un autre régime de protection sociale obligatoire en application d'une réglementation particulière, et à leurs ayants droit ;

2° Aux personnes n'ayant aucune activité professionnelle non salariée, qui vivent seules ou en couple et à leurs ayants droit, qui ne sont pas susceptibles de relever d'un autre régime de protection sociale obligatoire et dont le revenu moyen brut mensuel individuel ou le cas échéant, du couple apprécié sur une base annuelle est supérieur aux plafonds des revenus considérés pour l'admission au régime de solidarité.

Article 6 de l'arrêté n°206 CM du 12 février 2026 portant diverses mesures d'application de la loi du pays n° 2026-1 du 8 janvier 2026 relative aux conditions d'affiliation au régime des non-salariés et au contrôle de leur respect :

Les travailleurs non salariés et assimilés signalent le début de leur activité professionnelle non salariée, adressent leur demande d'affiliation et transmettent leur déclaration de revenus dans le délai d'un mois suivant le début de leur activité professionnelle non salariée, accompagnées de toutes les pièces justificatives de leur situation.

Leur demande de radiation est signalée dans un délai de quatre mois suivant la fin de leur activité professionnelle, accompagnée des pièces justifiant de leur situation.

Les personnes visées au 2º de l'article LP. 2 de la loi du pays n° 2026-1 du 8 janvier 2026 signalent leur situation sociale et demande leur affiliation ou leur radiation dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle elles remplissent ou elles cessent de remplir les conditions d'affiliation, accompagnée des pièces justifiant de leur situation.

La Caisse de prévoyance sociale en accuse réception par tout moyen certain de transmission. Cet accusé mentionne la date de réception. Lorsque la demande ne comporte pas toutes les pièces justificatives, la Caisse de prévoyance sociale sollicite les informations complémentaires, dans un délai qu'elle fixe.

IMPORTANT : Est passible des peines applicables en matière de faux et d'usage de faux prévues par le Code pénal, tout individu qui aurait commis ou tenté de commettre un faux en écriture privée.

CPS - Service Affiliation - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 00 - Fax : 40 54 52 11 - Email : secretariat.drec@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707